

DIRECTIVES POUR CONSEILLERS

de l'Alliance du Dr. Rath pour la Santé – Valable à partir du 1er mars 2019 –
Les aspects les plus importants en un coup d'œil.

En tant que conseiller du Programme de Vitalité Cellulaire du Dr. Rath, vous occuperez un poste important au sein de l'Alliance du Dr. Rath pour la Santé. Vous inspirerez d'autres personnes à prendre part à nos travaux et à contribuer à la croissance à long terme de l'Alliance de la Santé.

Pour travailler en tant que conseiller il est important d'avoir votre propre expérience avec notre Programme de Micronutriments Cellulaires ainsi qu'une connaissance élémentaire sur le travail de l'Alliance du Dr. Rath pour la Santé et les principes de la Médecine Cellulaire.

I. Devenir Conseiller en trois étapes

En respectant les simples étapes suivantes chaque client/utilisateur peut devenir conseiller :

- a. **Utilisateur** : la première étape est l'utilisation des formules de substances vitales en tant qu'utilisateur. Car vous y apportez votre propre expérience ainsi que la qualité et les modes d'action de nos formules.
- b. **Candidat conseiller** : Si vous, en tant qu'utilisateur, êtes convaincu de l'effet des formules sur vous-même et que vous souhaitez transmettre cette expérience, la deuxième étape a lieu. Si vous terminez le cours de base avec succès, vous souhaitez vous qualifier comme candidat conseiller.



Ceci est une sorte de déclaration d'intention à s'impliquer en tant que conseiller dans l'Alliance du Dr. Rath pour la Santé. Nous récompensons cette intention par une avance de confiance, grâce à laquelle vous, en tant que candidat, pouvez bénéficier des avantages d'un conseiller. Cela inclut des remises de 10% sur les commandes personnelles du programme de micronutriments cellulaires du Dr. Rath.

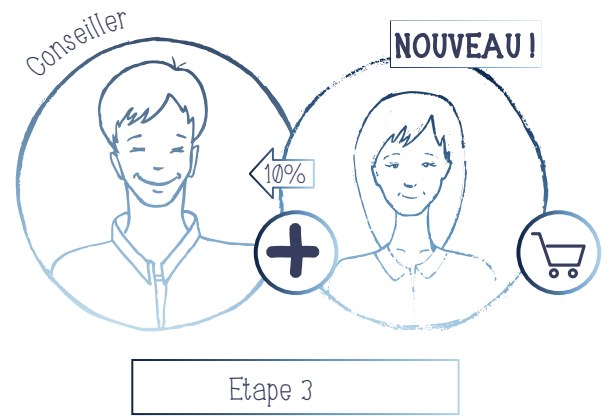
Nous sommes d'avis que 6 mois est un délai permettant de décider si vous souhaitez passer de l'étape de candidat conseiller à l'étape suivante de conseiller actif en Médecine Cellulaire. Par conséquent, nous vous accordons, en tant que candidat conseiller, une période de 6 mois après la fin du cours de base pour cette décision.



- c. **Statut de conseiller** : En tant que candidat conseiller, vous changez finalement de position en conseiller actif en recrutant un nouveau client et en commandant des produits auprès du programme de micronutriments cellulaires du Dr. Rath. Une valeur minimale de commande par le nouveau client n'est pas spécifiée. La demande d'adhésion en tant que conseiller peut être téléchargée sur <https://shop.dr-rath.com/fr-fr/telechargement>.

En cas de non passage vers une adhésion en tant que conseiller actif dans les 6 mois suivant l'acquisition du statut de candidat conseiller, vous perdez de nouveau les avantages (10% de remise sur ses propres commandes) liés au statut de candidat conseiller.

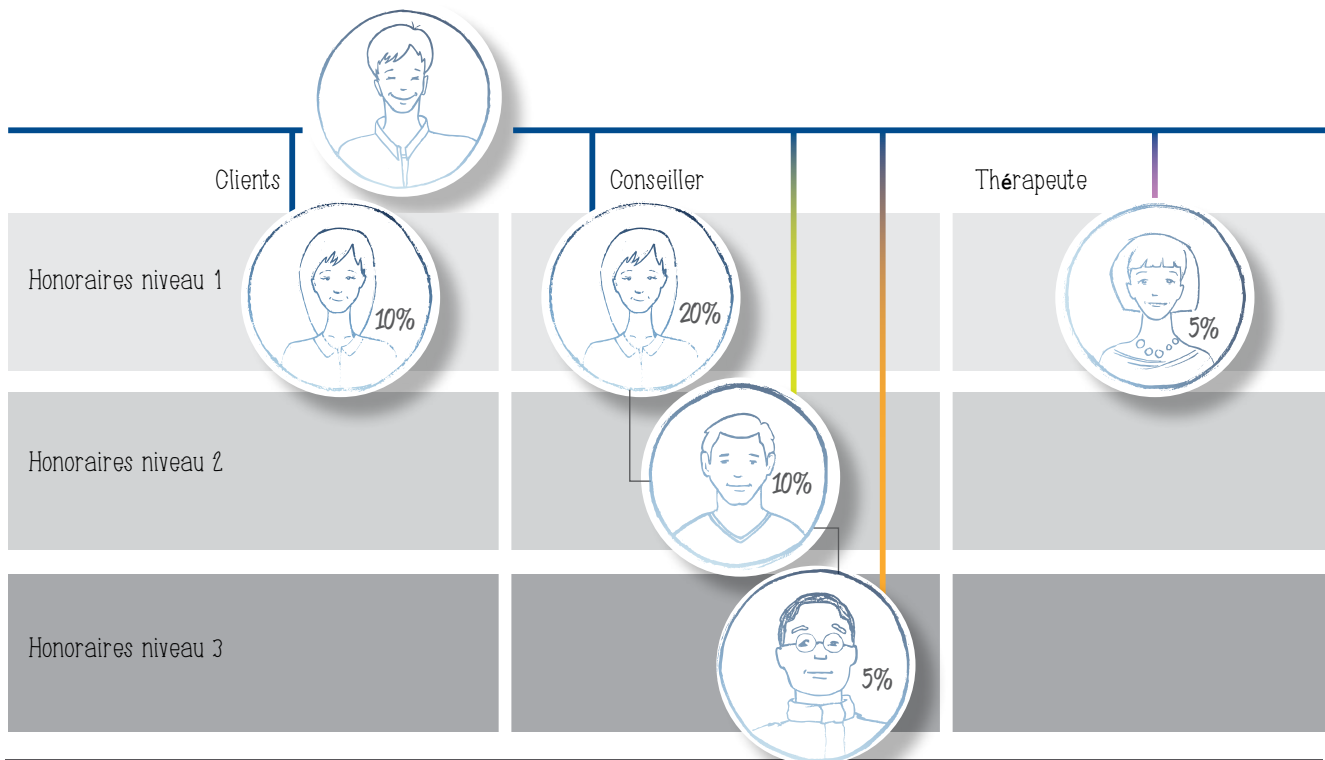
Si vous, en tant que candidat conseiller, gagnez ultérieurement un nouveau client (à l'expiration de la phase de candidature de 6 mois), vous passez directement au poste de conseiller sans avoir à passer de nouveau le cours de base.



II. Rémunération pour vos activités de conseil

En plus des avantages d'un conseiller, telles que des réductions directes sur des commandes personnelles et l'accès à des informations scientifiques, nous récompensons l'engagement d'un conseiller par l'octroi d'honoraires.

a. Niveau d'honoraires : vos honoraires de conseiller sont calculés sur la base des commandes des clients que vous avez introduit via les formulaires de commandes de micronutriments cellulaires, des commandes des conseillers que vous avez supervisés et des commandes des thérapeutes (membres HPCM).



Les opportunités de gagner de l'argent en tant que conseiller actif dans le cadre de notre Alliance pour la Santé.

Les commandes des clients que vous avez recrutés en tant que conseiller seront récompensées avec 10% de la valeur de la commande. Les conseillers qui - avec votre aide - se sont qualifiés de client à conseiller, seront placés en aval en-dessous de vous dans notre système d'honoraires. Sur la valeur de la commande des conseillers avec lesquels vous êtes en contact direct (niveau 1 d'honoraires), vous recevez 20% d'honoraires.

Sur la valeur de la commande des conseillers, qui sont recrutés par les conseillers que vous parrainez directement, vous recevez 10% (niveau d'honoraires 2) et à partir du niveau suivant (niveau d'honoraires 3), 5%. Notre système d'honoraires est limité à ces 3 niveaux afin d'encourager les conseillers à mieux se connaître - et de protéger notre alliance des abus.

Si vous recrutez un thérapeute (médecin, praticien alternatif, etc.) de votre entourage en tant que conseiller actif pour travailler dans notre alliance, vous recevrez 5% de la valeur de la commande de ce thérapeute sans qu'il ait à se qualifier à nouveau. Vous trouverez plus d'informations sur notre réseau de thérapeutes dans la rubrique «Professionnels de la Santé en Médecine Cellulaire» et sur notre site Web www.HPCM.org.

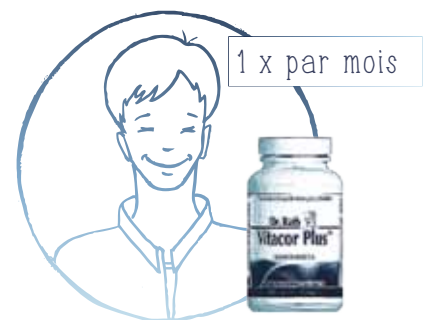
Le graphique suivant vous donne un aperçu du calcul du pourcentage de ces honoraires. Vous trouverez plus de détails dans les directives de notre Alliance pour la Santé.



- b. **Opportunités de gain d'argent** : grâce aux activités en tant que conseiller au sein de l'Alliance du Dr. Rath pour la Santé vous pouvez gagner jusqu'à un total de 10.000 euros d'honoraires par mois. Cela a pour but de permettre à des conseillers particulièrement engagés de se positionner professionnellement dans le domaine de la santé naturelle.

III. Que dois-je faire pour atteindre le statut de conseiller ?

L'adhésion à l'Alliance du Dr. Rath pour la Santé est liée à de nombreux avantages et opportunités qui servent sa propre santé et offrent des perspectives de gains supplémentaires intéressants. Cependant, l'adhésion implique également la responsabilité de veiller à ce que notre système de conseil et de tarification puisse continuer à long terme et soit protégé contre les abus.

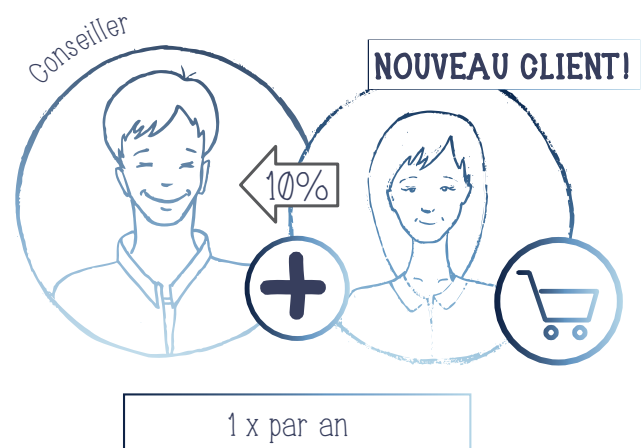


- a. **Mesure de protection d'activité** :

Nous supposons que les conseillers du programme de micronutriments cellulaires du Dr. Rath utilisent également les formules eux-mêmes. La condition de base de votre potentiel de gain en tant que conseiller est donc que vous soyez vous-même utilisateur régulier de nos formules vitales cellulaires. Pour conserver vos droits, vous devez passer vous-même une commande de produit pour la valeur de la formule de base Vitacor Plus™.

- b. **Preuve d'activité** :

Vous devez également acquérir au moins un nouveau client par année civile pour notre alliance afin de conserver votre statut de conseiller - et donc de bénéficiaire d'honoraires.



Si, en tant que conseiller, vous ne réussissez pas à gagner un nouveau client dans un délai d'un an, vous revenez au poste de candidat conseiller. Les avantages en tant que conseiller (par exemple, une réduction immédiate de 10% sur vos propres commandes; possibilités de gain) sont supprimés.

Si, toutefois, un nouveau client est recruté un peu plus tard, vous revenez directement de votre position de conseiller dégradé à celui de conseiller actif avec le droit de percevoir des honoraires.

- c. **Exception aux « Honoraires pour Conseiller »**

Nombre de nos « anciens conseillers » ont rendu des services remarquables à notre Alliance ces dernières années. Pour cette raison, ces conseillers ne sont pas tenus d'acquérir de nouveaux clients chaque année. Cette exception s'applique aux conseillers, membres de l'Alliance du Dr. Rath pour la Santé depuis au moins 10 ans et qui ont également 65 ans ou plus.

Nous voudrions exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à ces « membres honoraires » pour leur engagement.

IV. Que dois-je faire si je veux prendre la retraite?

La qualité de conseiller actuel au sein de la structure peut être transférée aux membres de la famille ou aux partenaires de vie. De cette manière, nous voulons nous assurer que les connaissances en matière de santé, parfois considérables, que les conseillers de longue date ont accumulées, ne sont pas perdues, mais qu'elles peuvent continuer à porter leurs fruits pour et aux générations à venir. Dans le même temps, nous veillons à ce que le développement de notre Alliance pour la santé dans son ensemble soit assuré.

a. Successeur *sans* statut de conseiller :

Si le successeur désigné n'est pas encore inscrit en tant que conseiller au moment de la prise d'effet de la succession, une preuve d'activités communes de conseils doit être fournie, ce qui est compréhensible.

b. Successeurs *avec* statut de conseiller:

Nos documents d'information vous aident à vous familiariser en détail avec la médecine cellulaire et nos formulaires et à poursuivre vos études. Vous constaterez rapidement à quel point nos produits de santé peuvent être étendus et ciblés. Vous aurez probablement aussi conscience du nombre de personnes que vous pouvez contacter et soutenir dans votre environnement personnel!



Nous serons ravis de votre collaboration.

Votre équipe de l'Alliance du Dr. Rath pour la Santé